



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21/12/2024

Date de convocation : 11/12/2024 Date de publication : 14/12/2024	L'an deux mille vingt-quatre ; le vingt et un décembre, Les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Effectif du Conseil Municipal : 27 Quorum : 14 Présents : 16 Absents excusés : 8 Ont donné pouvoir : 6 Absents : 2 Ont pris part au vote : 16 Exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Secrétaire de séance : Michel RENARD	<u>Présents</u> M. Raphaël KRUSZYNSKI ; M. Jean-Luc FRERE ; M. Michel RENARD ; Mme Catherine ROLY ; M. Patrick LATOUCHE ; M. Benjamin LECLERCQ ; Mme Joëlle LEGRAND ; M. Jean-Claude LIETARD ; M. Jean-Luc BULENS ; M. Didier MARMIGNON ; Mme Sylviane DEBOSZ ; M. Daniel HERLAUD ; Mme Monique PASSET ; Mme Corinne RIBEAUCOUP ; M. Romuald CHANTREL ; Mme Virginie BERNUS. <u>Absents Excusés</u> Mme Eveline LEGRAND ; Mme Christine PLUMECOCQ ; Mme Patricia DURIEUX ; Mme Nathalie DELHAYE ; M. Cédric LATOUCHE ; Mme Sandrine PONCHANT ; Mme Tiffanie SURIA. <u>Ont Donné Pouvoir</u> : Mme Eveline LEGRAND donne pouvoir à M. Jean-Claude LIETARD ; Mme Christine PLUMECOCQ donne pouvoir à Mme Corinne RIBEAUCOUP ; Mme Patricia DURIEUX donne pouvoir à M. Michel RENARD ; Mme Sandrine PONCHANT donne pouvoir à Mr Daniel HERLAUD ; Mme Tiffanie SURIA donne pouvoir à M. Jean-Luc FRERE. <u>Absents</u> : M. Benamar TOUATI, Mme Aline LANGA.

DELIBERATION N° N°113-2024-DF-RK

Objet : Immeuble sis à Escautpont – Rue Yves Montand – Cession à Monsieur LAURIA Téo

Monsieur Jean-Luc FRERE rappelle à l'Assemblée délibérante :

Que par délibération n°31 en date du 24 mai 2019, la Commune a procédé à l'acquisition de la parcelle AI n°793 (1097 m²) sise rue Yves Montand, à l'euro symbolique, au profit du bailleur SIGH. Cependant, celui-ci avait inclus la condition que si la Commune devait revendre cette parcelle constructible dans un délai de 15 ans à compter de la signature de l'acte, la Commune devrait reverser à la SIGH :

- La valeur des domaines, si le prix de cession est supérieur à l'estimation
- Ou le montant du prix de vente, si celui-ci est inférieur.

Qu'un avis du Domaine sur la valeur vénale a été sollicité auprès du pôle d'Evaluation Domaniale à Lille. Par courrier en date du 27 novembre 2024 celui-ci a estimé lesdits terrains à 33 000 € HT, avec possibilité

de négocier la cession au mieux de ses intérêts, le cas échéant en utilisant une marge d'appréciation de + ou - 15%

Monsieur Jean-Luc Frère informe le l'Assemblée que, par courrier en date du 21 novembre 2024, Monsieur Téo LAURIA a transmis à la Commune une proposition d'achat de ladite parcelle pour un montant de 33 000 €. A la vue des conditions évoquées par délibération n°31 en date du 24 mai 2019, ce montant sera intégralement reversé à SIGH.

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'ACCEPTER** le prix proposé par l'acquéreur, soit 33 000€ (trente-trois milles euros) pour l'achat de la parcelle AI n°793.
- **DE CONFIER** la réalisation de cette vente à l'Office Notarial Vanessa CAMUS-URBASCZKA et Chloé DELDICQUE, situé au 10 Place Vert, 59163 CONDE-SUR-ESCAUT.
- **DE DIRE** que les frais d'acte notarié, évalués à 4 300 euros, seront à la charge de l'acquéreur.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou à défaut Monsieur le premier adjoint, à signer la promesse de vente, l'acte de vente, ainsi que tous les documents ou actes notariés nécessaires à la réalisation de cette cession.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 22 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Le Maire,

Raphaël KRUSZYNSKI

Envoyé en préfecture le 31/12/2024

Reçu en préfecture le 31/12/2024

Publié le

ID : 059-215902073-20241231-113_2024-DE

S'LO

M. LAURIA TEO
51 rue du Vieux Cimetière
59278 Escautpont
0617932928
Teolauria515@gmail.com

000113

MAIRIE D'ESCAUTPONT
Rue Henri Durre
59278 Escautpont

Le 21 novembre 2024

Objet : Validation de l'achat du terrain 587

Monsieur Le Maire,

Je vous écris afin de confirmer mon intention d'acquérir le terrain 793 situé à Escautpont.

Par la présente, je souhaite valider l'achat de ce terrain et m'engager à poursuivre les démarches administratives nécessaires à la conclusion de cette acquisition pour un montant défini de 33000€ hors frais de notaire.

Dans l'attente de votre retour, je reste à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

M. Lauria Teo



Envoyé en préfecture le 31/12/2024

Reçu en préfecture le 31/12/2024

Publié le

ID : 059-215902073-20241231-113_2024-DE D

S²LOW



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

000 113

Direction Générale Des Finances Publiques

Le 27/11/2024

Direction régionale des Finances Publiques
des Hauts-de-France et du département du Nord

Le Directeur régional des Finances publiques

Pôle d'évaluation domaniale

à

82 avenue Kennedy - CS 51801
59881 LILLE Cedex 9

Monsieur le Maire d'ESCAUPONT
M. Kévin DRUESNE

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Philippe CADEL
téléphone : 06 14 14 70 88
courriel :
drfip59.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. DS:21021151
Ref. OSE : 2024-59207-83591

LETTRE VALANT AVIS DU DOMAINE

Objet : Demande d'actualisation de l'avis émis le 04/05/2023 (référence OSE n°2023-59207-22944) ayant déterminé la valeur vénale de la parcelle AI n° 793 située rue Yves MONTAND à ESCAUPONT.

Par saisine en date du 16/11/2024, vous sollicitez l'actualisation de l'avis rappelé en objet compte tenu de la non réalisation de votre projet de vente dans le délai de 18 mois de validité de mon précédent avis .

Mon avis émis le 04/05/2023 avait fixé la valeur de ce terrain d'une superficie de 1097 m² et implanté en zone Uaa sur une base de 30 €/ m² à 33 000 € assortie d'une marge possible de - 15 %.

En l'absence de toute modification dans la situation physique et juridique de ce terrain, et après un nouvel examen du marché, je vous informe que la valeur vénale de cette parcelle AI n° 793 d'une contenance de 1 097 m², peut être maintenue à 33 000 € HT avec une marge possible de - 15 %.

La présente lettre valant avis est valable 12 mois.

Pour le Directeur régional des Finances publiques
et par délégation,

L'inspecteur des Finances Publiques

M. Philippe CADEL